

ACCUSE DE RECEPTION DU FORMULAIRE ASSOUPPLISSEMENT CARTE SCOLAIRE

26-3

A compléter par l'établissement d'origine

Nom de l'établissement :

accuse réception de la demande d'assouplissement de la carte scolaire de l'élève

.....



Tout dossier incomplet et/ou arrivé après le 15 mai à la DSDEN sera déclaré irrecevable par la commission départementale.

A réception du formulaire rempli par l'élève et ses représentants légaux, cochez ci-dessous la priorité sollicitée, ainsi que le ou les justificatifs fournis :

| CHOIX (A COCHER) | PRIORITE SOLLICITEE | PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES | PIECES DEPOSEES |
|---------------------|---|--|-----------------|
| | ❶ Elève souffrant d'un handicap. | Certificat du médecin traitant | |
| | | Avis du médecin scolaire ou notification de la MDPH. | |
| | ❷ Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé. | Certificat du médecin traitant | |
| | | Avis du médecin scolaire. | |
| | ❸ Elève boursier sur critère social ou boursier au mérite. | Notification d'attribution de bourse ou l'avis d'imposition N-2 ou N-1 pour ceux qui ne disposent pas d'une notification de bourse. | |
| | ❹ Elève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité. | Certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité en classe de 2 ^{de} ou de 1 ^{re} au titre de la présente année scolaire. | |
| | ❺ Elève résidant à proximité de l'établissement demandé. | Toute pièce permettant de comparer la distance et/ou le temps de transport entre : l'adresse de résidence et le lycée de secteur – l'adresse de résidence et le lycée sollicité. | |
| | ❻ Elève devant suivre un parcours scolaire particulier. | Toute pièce justificative d'une pratique culturelle ou sportive, de continuité d'un parcours scolaire particulier déjà débuté. | |

Le :
Signatures du ou des représentant(s) légal(aux):

Le :
Cachet et Signature du chef d'établissement :

Dossier à dupliquer et à remettre aux représentants légaux et aux DSDEN concernés.

L'établissement d'origine prend soin de conserver un exemplaire : ce document fera foi en cas de litige.

Dans le cas d'une demande d'assouplissement à la carte scolaire pour une affectation en 2^{de} GT dans un lycée ne relevant pas de sa zone de recrutement géographique, les résultats de l'affectation figurant sur la notification qui vous sera communiquée **le 30 juin valent réponse à la demande formulée.**